SILICONI COMMERCIALE SPA
Via Francia 4 Z.I. – 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY
Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

Fiche de Données de Sécurité
REF 400

Fiche signalétique du 10/3/2022, révision 5.2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:
Dénomination commerciale: REF 400
Code commercial: 10651/50

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :
Liquide de refroidissement antigel pour systèmes de refroidissement (Liquide)
Usages déconseillés :
Les utilisations pertinentes sont énumérées ci-dessus. D'autres utilisations ne sont pas recommandées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:
SILICONI COMMERCIALE SPA - Via Francia 4 Z.I. 36053 Gambellara (VI) Tel n. +39 0444 649766
SILICONI COMMERCIALE SPA - Tel n. +39 0444 649766 du lundi au vendredi 08:00 - 17:00
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
lab@siliconi.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

SILICONI COMMERCIALE SPA - Tel n. +39 0444 649766 du lundi au vendredi 08:00 - 17:00

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).
Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:
Aucune
Mentions de danger:
Aucune
Conseils de prudence:
Aucune
Dispositions spéciales:
Aucune
Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:
Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou pertubateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%
Autres dangers:
Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

N.A.

3.2. Mélanges

N.A.

Le texte intégral des phrases H figure à la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :
Laver abondamment à l'eau et au savon.
En cas de contact avec les yeux :
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 10 minutes et consulter un médecin.
En cas d'ingestion :
Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.
En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos. Consulter un médecin en cas de respiration difficile

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour des symptômes et des effets dus aux substances contenues, se référer à la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau, Dioxyde de carbone (CO_2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion. La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement de protection complet ignifuge (Type EN 11611 ou EN469), avec dispositif respiratoire autonome à air comprimé (Type EN 137), casque avec visière et protection du cou (Type EN443), gants résistant à la chaleur (Type EN407). Refroidir avec de l'eau atomisée les récipients investis par le feu pour éviter leur surchauffe. Empêcher aux moyens d'extinction de pénétrer dans les égouts ou dans les cours d'eau. Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés. Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle (voir section 8). Indiquer clairement le danger de glisser. Emmener les personnes en lieu sûr. Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle (voir section 8). Indiquer clairement le danger de glisser.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. En cas de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'égouts informent les autorités responsables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de grandes quantités de produit qui fuient et se retirent mécaniquement en les transférant dans des récipients appropriés: récupérer si possible. Matériau approprié pour la collecte: matériau absorbant, organique, sable, farine fossile. Laver abondamment à l'eau ou avec un détergent biodégradable.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards. Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail. Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maintenir les récipients en position verticale en évitant la possibilité de chutes ou de chocs. Conserver le produit dans son récipient original et bien fermé. Stocker et transporter à une température ambiante comprise entre min. +5°C et max. 35°C. Conserver loin des rayons du soleil. Conserver dans un lieu frais et sec.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Voir la section numéro 10.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles

Valeurs limites d'exposition DNEL

N.A.

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Aucun

Protection des yeux:

Utiliser des lunettes de sécurité avec protection latérale contre les éclaboussures type EN166.

Protection de la peau:

Protéger la peau n'est pas nécessaire lors de contacts brefs mais, est requise lorsque on porte des vêtements propres et antistatique. En cas de contacts prolongés et fréquents, utiliser un vêtement de protection étanche adapté au type de produit utilisé. Le choix d'une tenue de protection spécifique comportant notamment une combinaison, des gants, des chaussures et une protection de la tête dépendra du type d'opérations (Type EN 340-EN13034).

Protection des mains:

Durant la manipulation, nous conseillons de se protéger les mains avec des gants résistant à des produits chimiques Type EN374 (PVC, PE, néoprène, Nitrile, Viton, non gomme naturelle). Nous recommandons des gants ayant un facteur de protection 6 : temps de pénétration > 480min, épaisseur min 0,3mm. Pourvoir à changer les gants éventuellement utilisés, en présence de signes d'usure, de fentes ou de contamination interne.

Protection respiratoire:

Non nécessaire pour l'utilisation normale. En cas de formation de vapeurs / aérosol, utiliser une protection respiratoire Type EN149 avec filtre FFP2.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Éviter la formation de brouillards ou d'aérosol. Ne pas manger ou boire durant la manipulation. Observer les mesures d'hygiène générales pour l'utilisation de produits chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Remarques
État physique:	Liquide	--
Couleur:	Transparent	--
Odeur:	inodore	--
Point de fusion/point de congélation:	N.A.	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 100 °C	--
Inflammabilité:	N.A.	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	non infiammabile	--
Point éclair:	N.A.	--
Température d'auto-inflammabilité :	N.A.	--
Température de décomposition:	N.A.	--
pH :	7	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--
Hydrosolubilité:	soluble	--
Solubilité dans l'huile :	partiel	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.A.	--
Pression de vapeur:	<0,01 KPa (a 20°C)	--
Densité et/ou densité relative:	1.01 g/ml (25°C)	--
Densité de vapeur relative:	N.A.	--
Caractéristiques des particules:		
Taille des particules:	N.A.	--

9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun
10.4. Conditions à éviter
Éviter l'exposition aux rayons de soleil, éviter des surchauffes et toute source d'inflammation.
10.5. Matières incompatibles
Aucune en particulier.
10.6. Produits de décomposition dangereux
Il ne se décompose pas dans des conditions normales. En cas de décomposition thermique peut former des vapeurs potentiellement nocives pour la santé.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Informations toxicologiques concernant la substance :
REF 400
a) toxicité aiguë
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) cancérogénicité
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) danger par aspiration
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbantes le système endocrinien:
Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
REF 400
Non classé pour les dangers pour l'environnement
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

12.7. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus du produit: récupérer si possible ou éliminer dans le centre autorisé de collecte des déchets.
Emballage vide: Égoutter à fond. Envoyer à un régénérateur de tambour pour la réutilisation si possible, ou supprimer dans le centre autorisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

14.4. Groupe d'emballage

N.A.

14.5. Dangers pour l'environnement

N.A.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (EU) n° 2020/878
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)
Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:
Directive 2012/18/UE (Seveso III)
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):
Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878.

Paragraphes modifiés par rapport à la révision précédente: RUBRIQUE: 1, 2, 9, 11, 12, 15, 16.

Principales sources bibliographiques:
ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold
Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.
L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
N.A.:	Pas disponible
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.